

**Caisse-maladie de la vallée
d'Entremont société coopérative**

Votre assureur en bref

La Caisse-maladie de la Vallée d'Entremont assure ses affiliés contre les conséquences économiques de la maladie, de l'accident et de la maternité. En tant qu'assurance sociale, elle place l'intérêt de ses assurés au centre de ses préoccupations.

La Caisse-maladie de la Vallée d'Entremont évolue dans le domaine de l'assurance obligatoire des soins (AOS). Cette activité fait l'objet d'une surveillance continue et stricte de la part de l'autorité fédérale de surveillance, l'OFSP (Office Fédéral de la Santé Publique).

Raison sociale

Caisse-maladie de la vallée d'Entremont société coopérative

Statut juridique

Société coopérative

Siège social

Orsières

Conseil d'administration

Président	M. Jean François Thétaz
Vice-président	M. Mathieu Sarrasin
Secrétaire	Mme Françoise Darbellay
Administrateurs	M. Florent Fellay
	M. Serge Gabioud

Responsable de gestion

Karine Reuse

Organe de révision externe

Ernst & Young SA
Avenue de Malley 10
1020 Renens VD

Chiffres-clés

		2025	2024
Résultat annuel	CHF	- 114 506	- 979 721
Nombre d'assurés AOS		4 900	5 855
Total du bilan	CHF	11 229 066	12 513 591

Chiffre d'affaires brut par secteur d'activité

Assurance obligatoire des soins (LAMal)	CHF	20 918 391	22 913 518
---	-----	------------	------------

Provisions totales pour sinistres non-liquidés	CHF	4 112 668	4 445 972
en % des prestations nettes d'assurance		20,0%	21,4%

Total des fonds propres LAMal	CHF	2 783 207	2 897 713
en % des primes brutes		13,3%	12,6%

Performance des placements		3,3%	7,0%
-----------------------------------	--	------	------

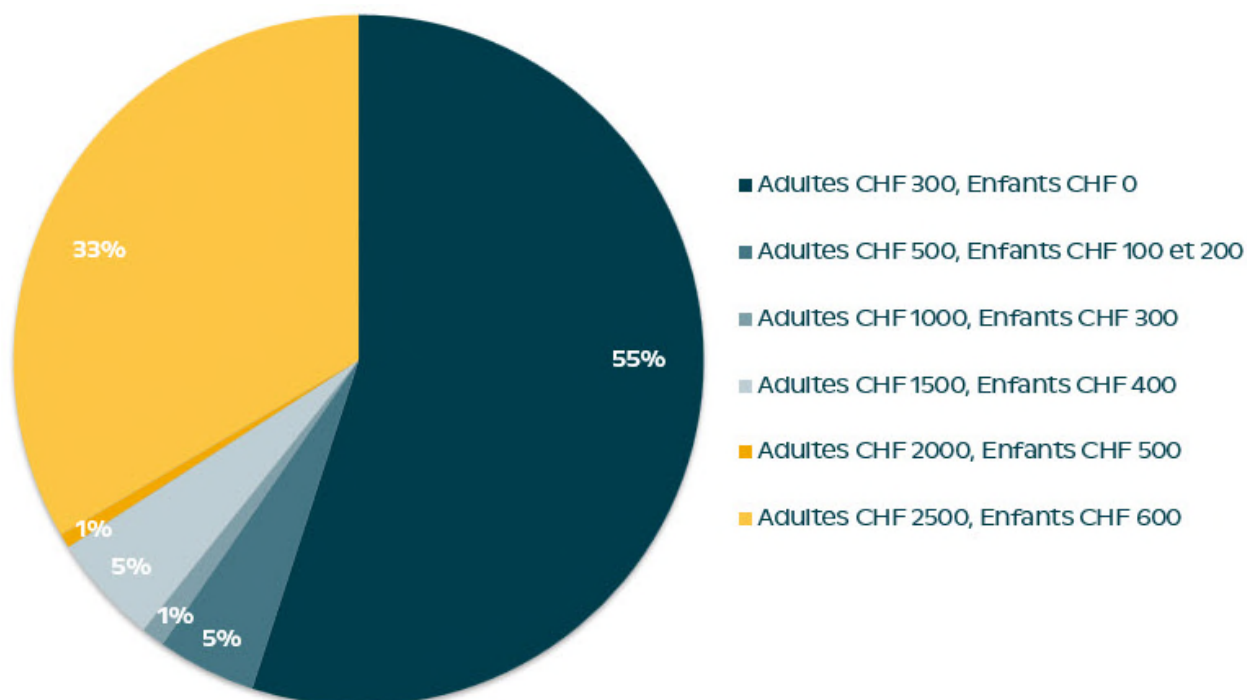
Faits et chiffres

Effectif d'assurés

La Caisse-maladie de la Vallée d'Entremont connaît en 2025 une baisse de son portefeuille AOS (assurance obligatoire des soins) avec une diminution d'effectif de 955 membres (-16,31%), lequel atteint désormais 4 900 assurés contre 5 855 en 2024.

Effectif moyen	2025
Hommes	1 856
Femmes	2 004
Enfants	1 039
Nombre d'assurés total	4 900

Répartition de l'effectif par franchises

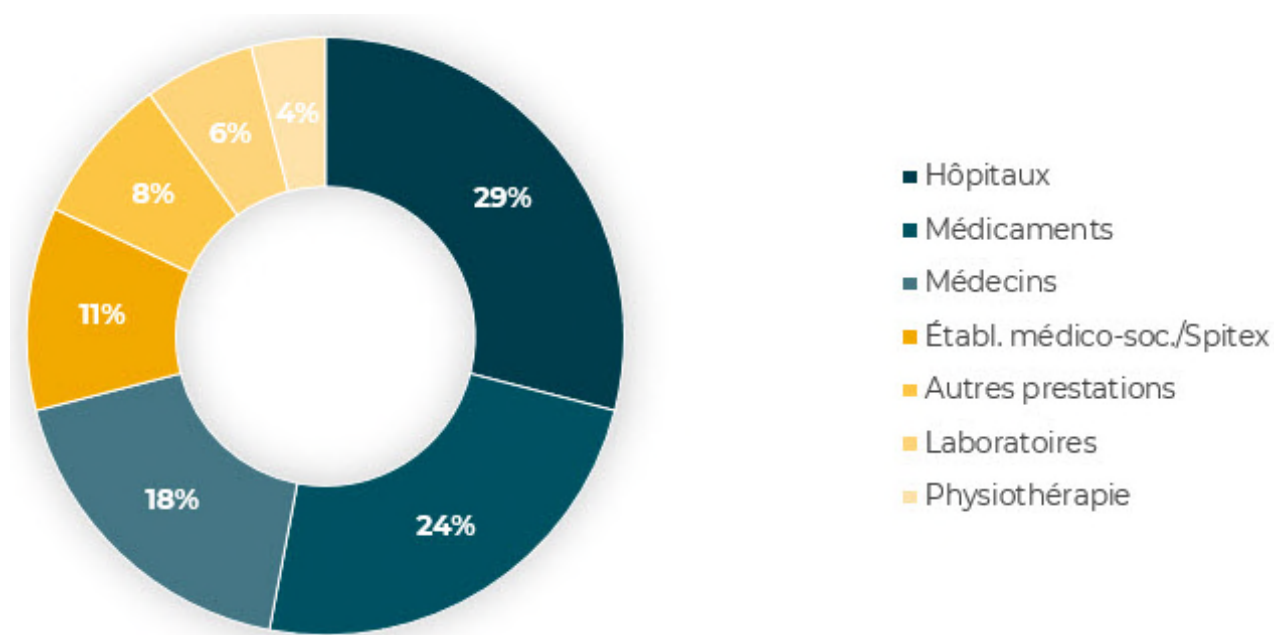


Répartition des charges de l'assurance obligatoire des soins

Par fournisseur de soins en CHF	2025
Hôpitaux	7 020 989
Médicaments	5 624 338
Médecins	4 141 304
Établ. médico-soc./Spitex	2 643 939
Autres prestations	1 904 482
Laboratoires	1 359 404
Physiothérapie	852 011
Total des prestations	23 546 467

Les trois secteurs des hôpitaux, des médicaments et des cabinets médicaux représentent 71% des coûts.

Répartition des charges par fournisseur de soins



Gouvernance

Le Groupe Mutuel

Depuis 2019, la responsabilité de l'agence et la coordination avec le Groupe Mutuel sont scindées en deux :

- La responsabilité du bureau d'Orsières et des relations avec la clientèle a été transmise à Madame Karine Reuse, déjà employée par le Groupe Mutuel sur le site d'Orsières.
- Le mandat d'administrateur-délégué de la CMVEO a été confié à M. Serge Gabioud.

Rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale

En 2025, le Conseil d'administration de la Caisse-maladie de la Vallée d'Entremont a été rémunéré à hauteur de CHF 41 310.-, la rémunération la plus importante s'élevant à CHF 20 500.-.

La Direction générale étant déléguée au Groupe Mutuel, le Conseil d'administration du Groupe Mutuel Holding SA fixe, sur proposition de la Commission de rémunération et de nomination, la rémunération de la Direction générale. Ces frais sont ensuite refacturés aux membres et aux partenaires du Groupe Mutuel.

La part de la CMVEO sur cette rémunération de la Direction générale est de 0,1%, soit CHF 2 879.- dont CHF 732.- pour la plus importante.

Rapport d'activité 2025

Les membres du Conseil d'administration se sont réunis à 5 reprises durant l'année 2025, afin de prendre connaissance des affaires courantes et prendre les décisions nécessaires au bon fonctionnement de la Caisse-maladie de la Vallée d'Entremont.

Malgré une importante hausse des primes de l'assurance de base, le résultat technique de l'assurance s'est trouvé négatif de CHF 280 000.- environ. Le résultat positif des affaires de placements en capitaux a pu atténuer la perte qui s'inscrit pour 2025 à CHF 114'506.-. A la mi-novembre, le CA a été informé des problèmes de liquidités et des perspectives négatives quant au futur taux de solvabilité. Une somme supérieure au million a été désinvestie afin de pallier au manque de liquidités. Il est devenu quasi impossible de maîtriser la continuelle ascension des coûts de la santé et la CMVEO devra prendre des mesures drastiques pour sa survie.

Les actions de parrainage des sportifs de la région, membres de notre caisse, ont été maintenues. Des articles retraçant leurs meilleurs résultats ont été publiés par l'intermédiaire de Romain Gabioud sur le site de la CMVEO, www.cmveo.ch.

Au niveau du personnel, le bureau a enregistré l'arrivée de Mme Aurore Lovisa au 1er avril 2025 pour un poste à 80 %, et le départ à la retraite de Mme Véronique Maillard.

100 ans, cela se fête. Le Conseil d'administration a mis sur pied une journée portes ouvertes à l'attention de la population avec la projection d'un film, la remise d'une plaquette souvenir et de petits gadgets publicitaires. Le 14 juin 2025 s'est déroulée une cérémonie officielle marquant les 100 ans d'existence de la caisse, agrémentée d'un succulent repas servi au Quai de l'Ours en présence des autorités entremontantes, des anciens dirigeants et membres du Conseil d'administration et des représentants du Groupe Mutuel.

Gestion des capitaux

Rétrospective

Résilience...

Malgré les tensions commerciales, l'incertitude politique et les faibles investissements hors infrastructures technologiques, l'évolution économique en 2025 a évolué faiblement, mais positivement. La croissance mondiale oscille autour de 3,2%, en décélération par rapport à 2024, tandis que l'inflation recule globalement tout en restant élevée dans certains pays en raison d'un protectionnisme accru.

Sur le plan géopolitique, 2025 a été une année hautement instable : le retour de Donald Trump à la Maison-Blanche s'est accompagné d'une offensive tarifaire de grande ampleur, créant un rude conflit commercial avec la Chine et l'Europe. Les guerres en Ukraine et au Moyen-Orient se prolongent, contribuant à un climat d'incertitude sécuritaire. Le commerce devient un instrument de pression géopolitique, redessinant les alliances économiques.

La Suisse, fortement intégrée aux marchés mondiaux, subit directement ces tensions. La croissance helvétique est restée modérée, autour de 1,4%, soutenue par la consommation intérieure mais freinée par la faiblesse de l'Union européenne et les hausses de droits de douane américains. L'inflation quasi nulle et la vigueur du franc stabilisent toutefois le pouvoir d'achat. Même si la polarisation politique n'est pas aussi flagrante que dans certains pays voisins, cette évolution pèse sur le climat ambiant.

Malgré les défis économiques et géopolitiques, les marchés actions mondiaux ont maintenu une dynamique haussière. Les entreprises ont à nouveau réussi à s'adapter à ce nouvel environnement, prouvant une fois de plus leur résilience face à des vents adverses.

Perspectives

En 2026, l'économie mondiale devrait rester résiliente, avec une croissance attendue aux alentours de 3%, soutenue par l'investissement technologique, notamment dans l'IA, qui pourrait compenser les vents contraires liés aux tensions commerciales et géopolitiques. L'inflation devrait poursuivre sa décroissance, approchant 2,5% dans les économies avancées.

Les actions conservent un potentiel positif, notamment dans les secteurs industriels et dans les marchés émergents, dynamisés par l'investissement. Les risques restent significatifs : correction possible des marchés liée à une réévaluation des gains provenant des améliorations technologiques, fragmentation géopolitique persistante, crise de l'énergie et dette publique élevée pouvant peser sur les emprunts obligataires.

Stratégie ESG (Environnement, Social, Gouvernance)

Pour l'année 2025, les sociétés appartenant à Groupe Mutuel Holding SA (GMH) affichent la note de A pour la qualité ESG de leurs investissements, inchangée par rapport à 2024, témoignant l'importance accordée par le Groupe Mutuel aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa politique d'investissement.

Cette évaluation se situe à un niveau très proche de la meilleure note possible attribuée par Conser ESG Verifier, l'organisme indépendant en charge de la revue ESG des portefeuilles, dont l'échelle de notation s'étend de D à A+.

Cette note demeure supérieure à celle de son benchmark, qui reste stable à B+, et ce depuis plusieurs années. Les critères de la Charte ESG du Groupe Mutuel sont ainsi pleinement respectés.

Revue des états financiers

Produits d'assurance

La Caisse-maladie de la Vallée d'Entremont a terminé l'année 2025 sur un chiffre d'affaires net de 20,4 millions de francs, soit une baisse de 8,9% par rapport à l'année 2024.

Charges d'assurance

Les coûts de la santé ont continué à fortement augmenter en 2025. Selon nos estimations à fin février 2026, ils ont augmenté de 4,6%. En cinq ans, cela représente une hausse de plus de 22%. La maîtrise de la hausse des coûts de la santé demeure un enjeu majeur. Cependant, pour le moment, il manque encore une volonté politique plus forte pour prendre des mesures efficaces, par exemple sur le prix des médicaments ou la planification hospitalière.

Les prestations nettes versées durant l'année en faveur de nos assurés s'élèvent à 19,7 millions de francs, en baisse de 1,7% par rapport à l'année précédente. A ce montant est déduit CHF 333 000.- de dissolution de la provision pour sinistres non encore payés à la date du bilan.

Il faut également mentionner le montant de CHF 316 825.- reçu du fonds de la compensation des risques des autres assureurs (1,6 millions versés en 2024); dès lors le produit annuel lié à la compensation des risques par assuré adulte s'élève à CHF 92,90 (charge de CHF 378,80 en 2024).

L'ensemble des frais de gestion et d'administration s'élève à 1,4 million de francs pour l'exercice 2025, en légère baisse par rapport à l'année précédente. La Caisse-maladie de la Vallée d'Entremont poursuit ses efforts dans la modernisation de ses outils de gestion et la digitalisation de ses processus dans le but d'améliorer encore la proximité, le conseil et la satisfaction client. Pour le secteur de l'assurance de base, le coût annuel par assuré est passé de CHF 249,05 en 2024 à CHF 286,42 pour l'année 2025.

Résultat des placements

Les placements ont connu une belle année 2025 avec un résultat net de CHF 203 470.-. Ce résultat a permis le renforcement de la provision pour risques liés aux placements de capitaux, augmentée ainsi de CHF 102 000.-.

Résultat de l'exercice

Le résultat d'entreprise enregistré pour l'exercice 2025 une perte de CHF 114 506.-, montant intégralement absorbé par les réserves.

Rapport financier

Compte de résultat

- 10 Compte de résultat
- 11 Bilan
- 12 Tableau des flux de trésorerie
- 13 Tableau de variation des fonds propres

Annexes aux comptes 2025

- 14 Principes comptables et méthodes d'évaluation
- 16 Compte de résultat par domaine d'activité
- 17 Explications relatives au compte de résultat
- 19 Explications relatives au bilan
- 20 Autres indications
- 21 Proposition d'utilisation du résultat
- 22 Rapport de l'organe de révision

Compte de résultat

	Annexe	2025	2024
Produits			
en CHF			
Primes acquises pour propre compte	1	20 415 563	22 404 913
Charges			
en CHF			
Charges de sinistres et prestations	2	- 19 740 504	- 20 087 954
Variation des provisions techniques	9	333 304	- 156 654
Compensation des risques entre assureurs		316 825	- 1 577 943
Autres charges d'assurance		- 201 147	- 181 351
Total des charges de l'assurance		- 19 291 522	- 22 003 902
Frais de gestion et d'administration	3	- 1 403 435	- 1 458 150
Résultat technique de l'assurance		- 279 394	- 1 057 139
Autres produits financiers		3 973	4 732
Autres charges financières		- 24 343	- 53 481
Produits sur les placements en capitaux	4	430 112	492 545
Charges sur les placements en capitaux	4	- 226 643	- 49 743
Modification de la provision pour risques liés aux placements de capitaux		- 102 000	- 360 000
Autres produits d'exploitation	5	83 789	43 365
Autres résultats d'exploit. et résultats sur les capitaux		164 888	77 418
Résultat de l'exercice		- 114 506	- 979 721

Bilan

	Annexe	31.12.2025	31.12.2024
Actifs			
en CHF			
Placements de capitaux	6	5 871 160	6 771 886
Immobilisation corporelles		1	1
Comptes de régularisation	7	2 167 103	64 216
Créances	8	1 586 014	1 833 077
Liquidités		1 604 788	3 844 412
Total des actifs		11 229 066	12 513 591

	Annexe	31.12.2025	31.12.2024
Passifs			
en CHF			
Réserves sur assurances obligatoires des soins AOS		2 782 980	2 897 486
Réserves sur assurances indemnités journalières LAMal		227	227
Fonds propres		2 783 207	2 897 713
Provisions techniques pour propre compte	9	4 112 668	4 445 972
Provisions pour risques liés aux placements de capitaux	10	760 000	658 000
Comptes de régularisation	11	133 114	1 039 850
Dettes	12	3 440 077	3 472 056
Fonds étrangers		8 445 859	9 615 878
Total des passifs		11 229 066	12 513 591

Tableau des flux de trésorerie

en CHF	2025	2024
Résultat	- 114 506	- 979 721
Amortissements / revalorisations sur les placements de capitaux	- 121 234	- 356 304
Amortissements / revalorisations sur les créances	38 000	1 000
Modification des provisions techniques pour propre compte	- 333 304	156 654
Modification des provisions pour la réduction volontaire des réserves	-	-
Modification des provisions pour les risques des placements de capitaux	102 000	360 000
Augmentation / diminution des créances	209 062	- 672 979
Augmentation / diminution des comptes de régularisation actifs	- 2 102 887	194 694
Augmentation / diminution des dettes	- 31 979	168 660
Augmentation / diminution des comptes de régularisation passifs	- 906 736	- 1 982 583
Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation	- 3 261 583	- 3 110 580
Investissements nets dans des placements de capitaux	1 021 960	- 77 452
Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement	1 021 960	- 77 452
Flux de fonds provenant de l'activité de financement	-	-
Total du flux de fonds net	- 2 239 624	- 3 188 032
Liquidités état initial 01.01.	3 844 412	7 032 443
Liquidités état final 31.12.	1 604 788	3 844 412
Variation des liquidités	- 2 239 624	- 3 188 032

Tableau de variation des fonds propres

en CHF	Réserves indemnités journalières LAMal	Réserves assurances obligatoires des soins (AOS)	Résultat	Capital propre
Fonds propres au 31.12.2024	227	3 877 208	- 979 721	2 897 713
Répartition du résultat de l'année précédente	0	- 979 721	979 721	-
Fonds propres au 01.01.2025	227	2 897 486	-	2 897 713
Résultat annuel			- 114 506	- 114 506
Fonds propres au 31.12.2025	227	2 897 486	- 114 506	2 783 207

Annexe aux comptes 2025

Principes comptables et méthodes d'évaluation

Présentation des comptes

Les comptes statutaires ont été établis selon l'ensemble du référentiel Swiss GAAP RPC et correspondent au droit suisse. La présentation des comptes selon les Swiss GAAP RPC repose sur des critères économiques et donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats. Les états financiers reposent sur l'hypothèse d'une continuité d'exploitation.

Date du bilan

Le jour de référence de clôture est le 31 décembre.

Principes d'évaluation

L'évaluation se fait de manière uniforme dans chacun des postes du bilan. Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des dettes s'applique aux états financiers.

Conversion monétaire

Les comptes annuels sont établis en francs suisses. La conversion de postes tenus en monnaies étrangères se fait selon la méthode du cours de clôture. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours du jour de la transaction.

Placements de capitaux

Les placements de capitaux sont évalués aux valeurs cotées en bourse. Les variations de valeur sont enregistrées comme des bénéfices non réalisés dans les produits ou comme des pertes non réalisées comptabilisées dans les charges du compte de résultat sur placements. Si aucune valeur actuelle n'est connue ou ne peut être déterminée, les placements sont exceptionnellement comptabilisés au coût d'acquisition, déduction faite des ajustements de valeur. Les variations de valeur sont enregistrées comme des bénéfices/charges non réalisés du compte de résultat sur placements.

Les intérêts courus figurent dans les actifs de régularisation.

Immeubles

Les immeubles sont évalués individuellement à la valeur de marché selon la méthode d'évaluation DCF (Discounted Cash Flow). Les immeubles font également l'objet d'une expertise par un spécialiste périodiquement (cycle de 5 à 10 ans). La dernière valorisation par un expert externe a été effectuée en 2021. Une évaluation peut être commandée lorsque les conditions d'exploitation d'un immeuble ont été sensiblement modifiées, par exemple à la suite d'une rénovation.

Les immeubles acquis en cours d'année sont valorisés à leur valeur d'achat, la première année. Les immeubles en construction sont valorisés au coût effectif de construction, à la date du bilan.

Actifs de régularisation

Les comptes de régularisation actifs comprennent les charges payées d'avance imputables au nouvel exercice ainsi que les produits afférents à l'exercice en cours qui ne seront encaissés qu'ultérieurement.

Créances

Les créances envers les assurés, les tiers et les parties liées sont évaluées à la valeur nominale. Des provisions sur créances sont calculées sur les différents types de débiteurs afin de couvrir des risques de pertes d'encaissement.

Liquidités

Ce poste comprend les liquidités opérationnelles, évaluées à la valeur nominale.

Provisions techniques pour propre compte

Les provisions pour sinistres, y compris les provisions pour les coûts de traitement des sinistres, sont calculées selon la méthode du taux historique de liquidation. Ces provisions servent à estimer les sinistres survenus dans l'année mais pas encore payés car non annoncés par l'assuré, en attente de paiement ou payés partiellement.

Provisions pour la réduction volontaire des réserves

Des provisions non-techniques sont constituées pour le versement volontaire de réserves selon l'art. 26 OSAMal. Ces provisions sont évaluées le jour du bilan sur la base des sorties de capitaux probables.

Provisions pour risques liés aux placements de capitaux

Des provisions pour risques liés aux placements de capitaux sont constituées pour des risques spécifiques de marché sur les placements de capitaux, afin de tenir compte des fluctuations des valeurs actuelles. La méthode d'évaluation retenue („Risk adjusted capital“) permet de calculer les bornes inférieures et supérieures de la provision pour risques liés aux placements de capitaux. La borne inférieure est définie par un niveau de sécurité de 99% et la prise en compte d'un écart-type (volatilité sur 12 mois). La borne supérieure est définie par le même niveau de sécurité, avec la prise en compte de deux écarts-type (volatilité sur 24 mois). Le taux de provisionnement est déterminé en fonction du rendement attendu en intégrant divers facteurs de risques (volatilité de la stratégie, rendement attendu de la stratégie/allocation, degré de probabilité).

Si les placements de capitaux subissent des pertes de valeur particulièrement importantes durant la période sous revue, la réserve pour risques liés aux placements de capitaux peut être dissoute totalement ou partiellement avec effet sur le résultat. Si les placements de capitaux enregistrent des gains de valeur particulièrement importants durant la période sous revue, la réserve pour risques liés aux placements de capitaux peut être augmentée jusqu'à la valeur cible avec effet sur le résultat.

Passifs de régularisation

Les comptes de régularisation passifs comprennent les produits encaissés d'avance afférents au nouvel exercice ainsi que les charges imputables à l'exercice en cours et qui ne seront payées qu'ultérieurement.

Compensation des risques

Pour chaque boucllement, un passif (actif) de régularisation nécessaire au paiement (encaissement) des redevances à la compensation des risques est constitué. Celui-ci correspond à la différence entre les acomptes versés et la compensation des risques estimée à la date du boucllement. A cette fin, les modifications d'effectifs des groupes de risques et une estimation des modifications des coûts moyens sont pris en compte.

Dettes

Les engagements envers les tiers et les parties liées sont évalués à la valeur nominale.

Annexe aux comptes 2025

Caisse-maladie de la vallée d'Entremont société coopérative
Place Centrale
1937 Orsières

Compte de résultat par domaine d'activité

en CHF	Assurance obligatoire des soins LAMAL			Assurances indemnités journalières LAMAL			Total		
	2025	2024	Variation en %	2025	2024	Variation en %	2025	2024	Variation en %
Produits									
Primes brutes	20 918 391	22 913 518	-8.7%	-	-	0.0%	20 918 391	22 913 518	-8.7%
Diminution des cotisations	- 165 861	- 139 745	18.7%	-	-	0.0%	- 165 861	- 139 745	18.7%
Primes de réassurance	- 313 776	- 343 703	-8.7%	-	-	0.0%	- 313 776	- 343 703	-8.7%
Contributions à la réduction des primes	3 692 849	3 977 883	-7.2%	-	-	0.0%	3 692 849	3 977 883	-7.2%
Contributions liées à la santé	- 26 920	- 31 042	-13.3%	-	-	0.0%	- 26 920	- 31 042	-13.3%
Cotisations créditées et versées à l'assuré	- 3 692 849	- 3 977 883	-7.2%	-	-	0.0%	- 3 692 849	- 3 977 883	-7.2%
Autres produits d'exploitation	3 730	5 885	-36.6%	-	-	0.0%	3 730	5 885	-36.6%
Primes acquises pour propre compte	20 415 563	22 404 913	-8.9%	-	-	0.0%	20 415 563	22 404 913	-8.9%
Charges									
Prestations	- 23 546 467	- 24 380 246	-3.4%	-	-	0.0%	- 23 546 467	- 24 380 246	-3.4%
Prestations du réassureur	792 379	705 802	12.3%	-	-	0.0%	792 379	705 802	12.3%
Variation des provisions techniques pour propre compte	333 304	- 156 654	n/a	-	-	0.0%	333 304	- 156 654	n/a
Participations	3 013 584	3 586 491	-16.0%	-	-	0.0%	3 013 584	3 586 491	-16.0%
Autres Charges d'assurance	- 201 147	- 181 351	10.9%	-	-	0.0%	- 201 147	- 181 351	10.9%
Compensation des risques	316 825	- 1 577 943	n/a	-	-	0.0%	316 825	- 1 577 943	n/a
Charges de sinistres et prestations pour propre compte	-19 291 522	- 22 003 902	-12.3%	-	-	0.0%	-19 291 522	- 22 003 902	-12.3%
Frais de gestion et d'administration	- 1 403 435	- 1 458 150	-3.8%	-	-	0.0%	- 1 403 435	- 1 458 150	-3.8%
Total charges d'exploitation	- 20 694 957	- 23 462 052	-11.8%	-	-	0.0%	- 20 694 957	- 23 462 052	-11.8%
Résultat technique de l'assurance	- 279 394	- 1 057 139	-73.6%	-	-	0.0%	- 279 394	- 1 057 139	-73.6%
Autres produits financiers	3 973	4 732	-16.0%	-	-	0.0%	3 973	4 732	-16.0%
Autres Charges financières	- 24 343	- 53 481	-54.5%	-	-	0.0%	- 24 343	- 53 481	-54.5%
Produits sur les placements en capitaux	430 112	492 545	-12.7%	-	-	0.0%	430 112	492 545	-12.7%
Charges sur les placements en capitaux	- 226 643	- 49 743	355.6%	-	-	0.0%	- 226 643	- 49 743	355.6%
Modification de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	- 102 000	- 360 000	-71.7%	-	-	0.0%	- 102 000	- 360 000	-71.7%
Autres produits d'exploitation	83 789	43 365	93.2%	-	-	0.0%	83 789	43 365	93.2%
Autres résultats d'exploit. et résultats sur les capitaux	164 888	77 418	113.0%	-	-	0.0%	164 888	77 418	113.0%
Résultat de l'exercice	- 114 506	- 979 721	-88.3%	-	-	0.0%	- 114 506	- 979 721	-88.3%

Explications relatives au compte de résultat

1 Primes acquises pour propre compte en CHF

	2025	2024	Variation
Primes brutes	20 918 391	22 913 518	- 1 995 127
Primes de réassurance	- 313 776	- 343 703	29 927
Primes rétroactives	- 60 992	- 30 109	- 30 883
Amortissement sur cotisations	- 66 869	- 108 635	41 766
Variation de la provision "Du croire"	- 38 000	- 1 000	- 37 000
Contributions à la réduction des primes	3 692 849	3 977 883	- 285 035
Contributions liées à la santé	- 26 920	- 31 042	4 122
Cotisations créditées et versées à l'assuré	- 3 692 849	- 3 977 883	285 035
Autres produits d'exploitation	3 730	5 885	- 2 155
Total	20 415 563	22 404 913	- 1 989 350

2 Charges de sinistres et prestations en CHF

	2025	2024	Variation
Prestations de l'assurance obligatoire des soins AOS	- 23 546 467	- 24 380 246	833 779
Participations de l'assurance obligatoire des soins AOS	3 013 584	3 586 491	- 572 906
Prestations nettes de l'assurance obligatoire des soins AOS	- 20 532 883	- 20 793 756	260 873
Part des prestations des réassureurs	792 379	705 802	86 577
Total	- 19 740 504	- 20 087 954	347 450

3 Frais de gestion et d'administration en CHF

	2025	2024	Variation
Frais de personnel	- 44 395	- 44 212	- 183
Publicité et marketing	- 56 315	- 17 116	- 39 199
Frais d'exploitation divers	- 1 342 783	- 1 436 588	93 804
Indemnités de gestion perçues ⁽¹⁾	40 058	39 765	293
Total	- 1 403 435	- 1 458 150	54 715

⁽¹⁾ CMVEO perçoit, dans le cadre de la convention de gestion administrative relative aux assurances complémentaires LCA conclue avec Groupe Mutuel Assurances GMA SA, des indemnités de gestion.

4 Résultats sur les capitaux par catégorie en CHF

	Produits	Charges	Résultat
Terrains et constructions	33 600	- 31 927	1 673
Obligations et autres titres à revenu fixe	60 716	- 58 772	1 944
Actions	13 083	- 3 557	9 526
Autres placements	322 714	- 132 387	190 326
Total	430 112	- 226 643	203 470

Résultats par catégorie en CHF

Terrains et constructions	2025	2024	Variation
Produits	33 600	33 600	-
Charges	- 6 927	- 5 293	- 1 634
Réévaluations	- 25 000	- 17 000	- 8 000
Résultat	1 673	11 307	- 9 634

Obligations et autres titres à revenu fixe	2025	2024	Variation
Intérêts	31 215	34 106	- 2 891
Bénéfices réalisés	19 583	-	19 583
Pertes réalisées	- 4 747	-	- 4 747
Bénéfices non réalisés	9 918	131 456	- 121 538
Pertes non réalisées	- 52 841	- 840	- 52 001
Charges sur capitaux	- 1 184	-	- 1 184
Résultat	1 944	164 722	- 162 779

Actions	2025	2024	Variation
Dividendes	10 319	6 543	3 776
Bénéfices réalisés	-	-	-
Pertes réalisées	- 2 797	- 707	- 2 090
Bénéfices non réalisés	2 764	2 676	88
Pertes non réalisées	- 760	- 593	- 167
Charges sur capitaux	-	-	-
Résultat	9 526	7 918	1 608

Autres placements	2025	2024	Variation
Produits	27 798	30 038	- 2 240
Bénéfices réalisés	37 544	11 208	26 336
Pertes réalisées	- 21 791	- 3 259	- 18 532
Bénéfices non réalisés	257 371	242 918	14 454
Pertes non réalisées	- 98 011	- 9 555	- 88 456
Charges sur capitaux	- 12 585	- 12 496	- 89
Résultat	190 326	258 854	- 68 527

5 Autres produits d'exploitation en CHF

	2025	2024	Variation
Participation aux excédents sur contrat d'assurance / réassurance	83 534	40 584	42 951
Dissolutions de la provision pour la réduction volontaire des réserves*	255	2 782	- 2 527
Total	83 789	43 365	42 951

* Ajustements rétroactifs liés au plan de réduction volontaire des réserves effectué sur la période 2021

Explications relatives au bilan

6 Placements de capitaux

en CHF	Valeur de marché au 31.12.2025	Valeur de marché au 31.12.2024	Variation
Terrains et constructions	482 000	507 000	- 25 000
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 763 506	3 297 359	- 533 853
Actions	194 455	184 309	10 146
Liquidités	107 914	169 376	- 61 462
Placements collectifs	2 323 286	2 401 072	- 77 787
Placements à terme	-	212 770	- 212 770
Autres placements	2 323 286	2 613 843	- 290 557
Total	5 871 160	6 771 886	- 900 726

7 Comptes de régularisation actif
en CHF

	31.12.2025	31.12.2024	Variation
Intérêts courus	12 902	13 123	- 221
Compensation des risques à recevoir	2 043 319	-	2 043 319
Primes à facturer	12 004	7 120	4 884
Autres actifs transitoires	98 878	43 973	54 905
Total	2 167 103	64 216	2 102 887

8 Créances
en CHF

	31.12.2025	31.12.2024	Variation
Créances envers les preneurs d'assurance	1 181 669	1 143 909	37 760
- Rééval. des créances envers les preneurs d'assurance	- 134 000	- 96 000	- 38 000
Créances sur les réassureurs	492 379	705 802	- 213 423
Subsides à recevoir	944	54 955	- 54 011
Impôts anticipés	6 560	10 363	- 3 802
Autres créances	38 462	14 048	24 414
Total	1 586 014	1 833 077	- 247 062

9 Provisions techniques pour propre compte
en CHF

Provisions techniques pour propre compte	31.12.2024	Attribution/ dissolution 2025	31.12.2025
Provisions pour sinistres non liquidés AOS	4 695 972	297 105	4 398 867
Provisions pour sinistres non liquidés réassurance	- 250 000	36 199	- 286 199
Total	4 445 972	333 304	4 112 668
Variation des provisions techniques pour propre compte		333 304	

Provisions techniques pour propre compte	31.12.2023	Attribution/ dissolution 2024	31.12.2024
Provisions pour sinistres non liquidés AOS	4 519 318	- 176 654	4 695 972
Provisions pour sinistres non liquidés réassurance	- 230 000	20 000	- 250 000
Total	4 289 318	- 156 654	4 445 972
Variation des provisions techniques pour propre compte		- 156 654	

10 Provisions pour risques liés aux placements de capitaux en CHF

	31.12.2025	31.12.2024	Variation
Taux de provisionnement déterminé	12.95%	9.73%	
Placements de capitaux	5 871 160	6 771 886	- 900 726
Provision nécessaire	760 000	658 000	102 000
Provision au bilan	760 000	658 000	102 000

11 Comptes de régularisation passif en CHF

	31.12.2025	31.12.2024	Variation
Compensation des risques à payer	-	864'598	- 864 598
Autres passifs transitoires	133 114	175 252	- 42 138
Total	133 114	1 039 850	- 906 736

12 Dettes en CHF

	31.12.2025	31.12.2024	Variation
Engagements sur prestations auprès des preneurs d'ass.	8 503	14 949	- 6 446
Primes encaissées d'avance	1 714 874	1 748 145	- 33 271
Comptes de passage ⁽¹⁾	918 776	1 032 006	- 113 230
Engagement envers des réassureurs ⁽³⁾	313 776	343 703	- 29 927
Dettes envers partenaires ou parties liées ⁽²⁾	484 147	329 829	154 318
Subsides	-	3 409	- 3 409
Dettes coûts de tests COVID-19	-	15	- 15
Total	3 440 077	3 472 056	- 31 979

⁽¹⁾ Primes ou prestations échues qui ne peuvent ou ne sont pas déjà saisies dans le système de gestion informatique.

⁽²⁾ Les créances ou dettes envers partenaires ou parties liées comprennent des montants en compte courant avec Groupe Mutuel Assurances GMA SA et Groupe Mutuel Services SA.

⁽³⁾ Le poste "Engagement envers des réassureurs" comprend principalement des montants dus à Mutuel Assurance Maladie SA.

Autres indications

Evénements survenus après la date du bilan

Aucun événement extraordinaire susceptible d'avoir une influence déterminante sur l'état du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'année écoulée n'est intervenu après la date du bilan jusqu'au 29 avril 2026.

Informations sur les transactions avec les partenaires ou parties liées

Les transactions avec les parties liées correspondent aux mouvements relatifs aux conventions de gestion administratives que CMVEO a conclu avec les partenaires suivants:

Groupe Mutuel Services SA: Convention de gestion administrative relative aux frais de gestion et d'administration

Groupe Mutuel Asset Management GMAM SA: Convention de gestion relative aux placements de capitaux

Groupe Mutuel Assurances GMA SA: Convention de gestion administrative relative aux assurances complémentaires LCA

Mutuel Assurance Maladie SA: Contrat de réassurance

Proposition d'utilisation du résultat

par le Conseil d'administration à l'Assemblée des délégués

en CHF	2025	2024
Résultat de l'exercice	- 114 506	- 979 721
Résultat	- 114 506	- 979 721
./. Affectation à la réserve de l'assurance obligatoire des soins (AOS)	114 506	979 721
Solde du résultat à reporter	-	-



Ernst & Young SA
Avenue de Malley 10
Case postale 611
CH-1001 Lausanne

Téléphone : +41 58 286 51 11
www.ey.com/fr_ch

A l'Assemblée générale de
Caisse-maladie de la vallée d'Entremont
société coopérative, Orsières

Lausanne, le 29 avril 2026

Rapport de l'organe de révision

Rapport sur l'audit des comptes annuels



Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Caisse-maladie de la vallée d'Entremont société coopérative (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et le tableau de variation des fonds propres pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 10 à 20) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2025 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession. Nous avons aussi satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



Responsabilités du conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels, lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil de fondation est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre son exploitation et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil de fondation a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse : <https://www.expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires



Conformément à l'art. 906 al. 1 CO en liaison avec l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de l'administration.

Sur la base de notre audit réalisé en vertu de l'art. 906 al. 1 CO en liaison avec l'art. 728a al. 1 ch. 2 CO, nous confirmons que la proposition du conseil d'administration est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Cyril Motte
(Qualified Signature)

Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Abedin Rexhaj
(Qualified Signature)

Expert-réviseur agréé

Rapport d'activité 2025

Caisse-maladie de la vallée d'Entremont société coopérative



Scannez et découvrez
notre structure juridique
www.groupemutuel.ch/structure



Caisse-maladie de la vallée d'Entremont société coopérative
Place Centrale
1937 Orslères